

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 22 octobre 2020 à 18 h 32 par conférence téléphonique, ayant son siège social du Comité de gestion, au 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents : M. Frank di Bello, président

 M Steven Colpitts

 M. Luis R. Galvez

 M. François Morin

 M. Jean-Claude Lavigne (substitut)

Sont absents : Mme Marlene Jennings

 M. Domenic Pavone (substitut)

 Mme Dalia Ramy (substitut)

Les membres participent par voie de communication téléphonique.
M. Steven Colpitts est présent en salle.

Compte tenu de la pandémie Covid 19 et des différentes mesures imposées par les autorités sanitaires de la province, les membres siègent privément.

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale

Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique

M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et substituts présents : M. François Morin, M. Luis R. Galvez et M. Jean-Claude Lavigne. Il les félicite de leur nomination. Il demande aux personnes présentes de se présenter.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Steven Colpitts, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 du Comité de gestion
3. États financiers du Comité de gestion au 30 juin 2020
4. Documents et rapports d'information
5. Vente d'immeubles – approbation de l'état des taxes scolaires échues avant le 1^{er} juillet 2019 et des soldes dus par les propriétaires des immeubles visés – ordre de vente
6. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de la taxe scolaire du 8 décembre 2020 – nomination des représentants du Comité de gestion
7. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – adjudication des contrats pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 pour les catégories de produits : fournitures de micro-informatique, fournitures de jeux éducatifs et de loisirs, enveloppes avec impression et fournitures robotique pédagogique lot 2 et lot 4 (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)
8. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – renouvellement des contrats pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 pour les catégories de produits : papier d'impression, fournitures d'arts plastique, fournitures robotique pédagogique lot 1 et lot 3 et uniformes de travail et équipements de sécurité
9. Délégation de pouvoirs au directeur général relatifs à l'administration générale et au bon fonctionnement des activités du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – Règlement n° 20 – remplacement
10. Délégation de pouvoirs aux gestionnaires relativement aux transferts budgétaires – Règlement n° 54 – remplacement

11. Délégation de pouvoirs au directeur général relativement à la Politique de publication du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – Règlement n° 22 – modification
12. Délégation de pouvoir au directeur général relativement à la vente et à l'aliénation des biens meubles du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – Règlement n° 70 – modification
13. Période de questions et commentaires des membres
14. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
15. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Steven Colpitts, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 est approuvé tel que présenté.

3. VENTE D'IMMEUBLES – APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2019 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VISÉS – ORDRE DE VENTE

Documents déposés : - Rapport du 14 octobre 2020 du directeur – Taxe scolaire et documents annexés

ATTENDU QUE l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit une prescription de trois ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la directrice générale du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal fait préparer l'état des taxes scolaires échues;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la vente à l'enchère pour défaut de paiement de la taxe scolaire des immeubles apparaissant à l'annexe 2 sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici leur vente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'approuver la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire jointe en annexe 2 au rapport déposé;

2° de mandater la directrice générale pour procéder à la vente à l'enchère des immeubles apparaissant à la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici la date de la vente.

4. **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE GESTION**

Document déposé : - Rapport du 13 octobre 2020 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique

ATTENDU QUE des immeubles grevés de la taxe scolaire imposée par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal seront mis en vente à l'enchère le 8 décembre 2020 pour défaut de paiement de la taxe scolaire;

ATTENDU QU'en vertu des articles 342 et 434.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion peut enchérir et acquérir des immeubles par l'entremise de son président ou d'une autre personne autorisée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de nommer Mme Hélène Meagher pour enchérir et acquérir des immeubles, pour et au nom du Comité de gestion, lors de la vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire du 8 décembre 2020 et de l'autoriser à signer tout document et à agir avec les mêmes droits et les mêmes pouvoirs habituellement conférés au président du Comité de gestion par l'article 342 de la *Loi sur l'instruction publique*;

2° en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Mme Hélène Meagher, de nommer Mme Marie-Josée Cardinal et M. Pierre Venne, selon leur disponibilité, avec les mêmes droits et pouvoirs que ceux attribués à Mme Hélène Meagher.

5. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Frank di Bello, la présente séance est ajournée au 29 octobre 2020 à 18h.